



Vivez votre ville

Encart central

Le guide de la rentrée :
Loisirs, activités sportives et périscolaires



Réforme des rythmes scolaires

Tout ce que vous devez savoir pour préparer la rentrée scolaire de vos enfants.

p. 2 et 3

L'édito



Jean-Paul Dalmaso
Maire

NOUS VOICI AU CŒUR D'UN ÉTÉ un peu particulier pour tous les parents d'élèves scolarisés dans les écoles publiques.

Alors que d'habitude, cette période est l'occasion de "lâcher prise", de faire une pause ensoleillée pour mieux appréhender la prochaine rentrée scolaire, cet été 2014 reste celui de toutes les questions pour tous les parents, pour tous les enseignants, pour tous les enfants concernés par une nouvelle réforme inaboutie. La loi Peillon, qui a modifié les rythmes scolaires et dont les effets délétères ont d'ores et déjà été mesurés par ceux qui les ont appliqués à la rentrée 2013, a soi-disant fait l'objet d'assouplissements du nouveau ministre de l'Éducation, Benoît Hamon. Mais de quels "assouplissements" parle-t-il ? De ceux qui consistent à mettre un pansement sur une jambe de bois ?

Faut-il être à ce point aveugle et sourd pour ne voir ni entendre le tsunami social qu'engendrera inévitablement ce nouvel acte d'autorité irresponsable et incompatible avec le bien-être de nos plus jeunes administrés ?

Ceux qui veulent alléger la semaine de nos enfants, ont-ils perçu que la plupart vont finalement connaître une durée hebdomadaire de 50 heures au sein de l'école ou des centres de loisirs ?

Ces technocrates bien-pensants oublient-ils que la plupart de nos compatriotes sont contraints par leurs emplois et que nos enfants vont être les malheureux "cobayes" d'une réforme inadaptée, irréfléchie et pourvoyeuse d'inégalités sociales évidentes ?

Ont-ils mesuré la désorganisation induite par leurs jeux d'apprentis sorciers ?

Je ne pense pas, non, je suis même certain que non. Et me voici comme la majorité de mes collègues Maires contraint d'appliquer une Loi inique sans quoi je me placerais "hors la Loi".

Belle expression de notre démocratie !

Mais soit, puisque nous devons appliquer la Loi, nous l'appliquerons et je ferai tout ce qui est dans mon pouvoir pour limiter les effets néfastes de ces nouveaux rythmes scolaires, imposés par un gouvernement en déroute qui tente de survivre sur le dos des citoyens.

Néanmoins, dans ce contexte incertain, je m'engage à faire en sorte de répondre aux réalités de votre quotidien.

Affaires scolaires

Réforme des rythmes scolaires : la commune s'engage à préserver

La réforme des rythmes scolaires, initiée par l'ex-Ministre de l'Éducation nationale, François Peillon, et reprise par son successeur Benoît Hamon, dans le cadre de la "Refondation de l'école", soulève des questions et de nombreuses inquiétudes. En effet, dès la rentrée 2014, tous les élèves des écoles maternelles et élémentaires publiques seront soumis à de nouveaux horaires. Quels nouveaux emplois du temps ? À quelle heure débiteront les cours ? Et les activités périscolaires ? Autant de questions qui taraudent les familles.

"La réussite de votre enfant est notre objectif commun", écrivait Benoît Hamon dans une lettre adressée aux parents d'élèves. Si une réflexion sur une réforme de l'Éducation nationale était nécessaire afin de permettre aux enfants de mieux apprendre à l'école et relever le niveau scolaire sans porter atteinte au développement physiologique de l'enfant, la réforme décidée par le Gouvernement a soulevé une vague de mécontentement dans toute la France. Élus, parents et personnels de l'enseignement se sont indignés contre une réforme souvent taxée d'"inutile" ou "incomplète". *"Je me suis toujours inscrit contre cette réforme imposée, contraire aux intérêts des enfants et condamnée par la grande majorité des acteurs de la communauté éducative et je considère, comme nombre de mes collègues, qu'il est du devoir de tous les maires de faire valoir l'intérêt de leurs plus jeunes administrés"*, explique le Maire, Jean-Paul Dalmasso.

Une réforme aussi complexe doit être convenablement préparée et correctement financée car la réussite des enfants ne dépend pas uniquement des rythmes scolaires. Elle nécessite la consultation de toutes les parties concernées, soit un véritable débat démocratique et non un bricolage loin de la réalité des besoins éducatifs des enfants.

Une réforme imposée par le Gouvernement... pour une organisation à la charge des communes !

"Cette réforme imposée sans véritable concertation est incompatible avec les intérêts des enfants", ajoute le Maire. Un sentiment de n'avoir été ni écouté, ni consulté... Il est important de rappeler qu'en France, il y a deux sortes d'écoles : privées et publique. Mais seul l'enseignement public est concerné par le changement de rythme scolaire imposé alors que l'enseignement privé choisit librement son temps scolaire. Ce phénomène risque de creuser davantage les écarts entre ces deux enseignements. *"Bien sûr, je comprends que certains puissent éprouver de l'inquiétude face à ce changement. Soyez donc assurés que la rentrée 2014 est préparée avec le plus grand soin"*, annonçait Benoît Hamon. Un soin laissé aux communes de concilier l'organisation des activités périscolaires et leur financement... Si le Gouvernement promet un fonds d'amorçage de 50 euros par an et par enfant pour l'organisation du temps périscolaire, le montant de la mise en action des mesures décidées est bien supérieur à l'aide annoncée. Le risque étant notamment

"l'inégalité de l'offre d'activités", ajoute Marie-France Maloux, Adjointe aux Affaires scolaires. Effectivement, selon les capacités financières des communes, certaines auront la possibilité de proposer des animations de qualité, d'autres seront contraintes à une simple garderie. *"Cette réforme contribuera à créer des écoles à deux vitesses, creusant encore davantage le fossé entre les communes riches et les plus pauvres"*, dénonce Jean-Paul Dalmasso.

Charge financière importante, contraintes organisationnelles pour les personnels mais aussi pour les parents, cette réforme s'avère lourde à porter pour les communes et pourtant, le ministre a tenu à affirmer avec fermeté que *"le 2 septembre, dans toutes les écoles élémentaires de France, la réforme des rythmes scolaires s'appliquera"* ! La commune appliquera donc les mesures décidées. *"Je m'engage à en limiter les effets néfastes en accueillant les enfants dans les meilleures conditions possibles dès le mois de septembre"*, promet Jean-Paul Dalmasso.

Ce qui change à partir de la rentrée

À partir de la prochaine rentrée, les enfants seront soumis à la nouvelle organisation du temps scolaire annoncée officiellement, fin juin 2014, par le Directeur Départemental de l'Éducation Nationale :

**lundi et vendredi : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 45 à 15 h 30 ;
mardi et jeudi : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 15 h 30 ;
mercredi : de 8 h 30 à 12 h. Seuls les enfants inscrits aux centres de loisirs du mercredi pourront bénéficier du service de restauration ce jour-là.**

Selon la volonté du ministère de l'Éducation Nationale, les enfants auront entre 5 heures et 5 heures 15 de cours journalier.

Organisation de la semaine

Les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis, un accueil de loisirs sera proposé aux enfants scolarisés en maternelle et primaire (maintien de l'existant) de 7 h 30 à 8 h 30. Les lundis et vendredis, la pause méridienne sera maintenue de 12 h à 13 h 45 et les mardis et jeudis de 12 h à 14 h. Des activités calmes y seront proposées par l'équipe d'animation.

Les enseignants récupéreront les élèves dans la cour et auront la charge des élèves les :

- lundis et vendredis de 13 h 45 à 15 h 30
- mardis et jeudis de 14 h à 15 h 30.

L'intérêt de l'enfant



Ainsi, à compter de 15 h 30, les parents qui le souhaitent pourront récupérer leurs enfants. Pour les autres, la commune organisera, au tarif de 3 euros par mois, des NAP de 15 h 30 à 16 h 30, orientées vers les pratiques sportives, environnementales, culturelles : initiations sportives et à la peinture, sensibilisation au tri

sélectif, aux cycles de l'eau, au civisme, au secourisme, expression corporelle. Un programme a donc été établi prenant compte des contraintes imposées, dont le principal objectif est le bien-être et l'épanouissement de l'enfant. Il met en exergue le travail partenarial entre différents temps scolaires et périscolaires.

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7 h 30 - 8 h 30 Temps périscolaire du matin				
8 h 30 - 12 h Classe	8 h 30 - 12 h Classe	8 h 30 - 12 h Classe	8 h 30 - 12 h Classe	8 h 30 - 12 h Classe
12 h - 13 h 45 Pause méridienne Temps périscolaire du midi	12 h - 14 h Pause méridienne Temps périscolaire du midi	12 h - 18 h ALSH du mercredi	12 h - 14 h Pause méridienne Temps périscolaire du midi	12 h - 13 h 45 Pause méridienne Temps périscolaire du midi
13 h 45 - 15 h 30 Classe	14 h - 15 h 30 Classe		14 h - 15 h 30 Classe	13 h 45 - 15 h 30 Classe
15 h 30 - 16 h 30 NAP*	15 h 30 - 16 h 30 NAP*		15 h 30 - 16 h 30 NAP*	15 h 30 - 16 h 30 NAP*

Horaires obligatoires

Temps périscolaire facultatif

* **Nouvelles Activités Périscolaires**

Afin que chaque enfant puisse choisir et s'inscrire en connaissance de cause à l'une de ces activités, il sera proposé une période d'essai de 15 jours. Les enfants pourront tourner sur les différents ateliers mis en place afin d'en découvrir le contenu et le déroulé. Il est prévu que la 1^{re} semaine de septembre soit consacrée à la mise en place des activités et des groupes. Les enfants inscrits à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement des mercredis seront pris en charge par les animateurs, entre 12 h et 18 h (repas et accueil de loisirs). Pour les enfants des écoles Denis-Delahaye, le Chêne-Vert et La Plana, des navettes seront affrétées pour les conduire au centre de loisirs.

Tout a été pensé pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions et leur offrir des activités riches et variées. Et si le Maire applique la loi, il "continuera néanmoins à élever la voix pour faire valoir l'intérêt de ses administrés".

Le Ministre a notamment insisté sur le fait qu'une non-application de la réforme par les maires réfractaires leur vaudrait d'être "condamnés" par la justice. Simple abus de langage ou doit-on aussi réformer la séparation des pouvoirs ? Ce sera à la Justice, le cas échéant, de trancher et dire le Droit selon le principe intangible théorisé par Montesquieu...

Questionnaire

Nous vous remercions par avance de bien vouloir nous retourner le questionnaire le plus rapidement possible soit dans l'urne située dans le hall de la mairie ou au service de l'Éducation, 19, Rue de l'Hôtel-de-Ville - BP 29 - 06 341 La Trinité CEDEX.

1 - De combien d'enfants scolarisés dans les écoles trinitaires votre foyer est-il composé ?

maternelle :

élémentaire :

2 - Combien d'enfants fréquenteront la garderie du matin (de 7 h 30 à 8 h 30) ?

maternelle :

élémentaire :

3 - Envisagez-vous d'inscrire vos enfants aux Nouvelles Activités Périscolaires (N.A.P.) de 15 h 30 à 16 h 30 ? (Si réponse positive merci de préciser le nombre d'enfants.)

maternelle :

élémentaire :

Nous vous informons que la tarification mensuelle pour les N.A.P. s'élèvera à 3 euros payables annuellement.

4 - Envisagez-vous d'inscrire votre (vos) enfant (s) aux Centres de Loisirs du Mercredi ?

Oui

Non

Si oui combien d'enfant ?

Titre de transport scolaire : le renouvellement, pensez-y !

DES PERMANENCES POUR LE RENOUELEMENT se tiendront jeudi 28 et vendredi 29 août de 9 h à midi et le mercredi 30 septembre de 13 h à 17 h, au 1^{er} étage, bureau 110 de la mairie.

Pour rappel, le tarif est de 30 euros par trimestre ou 90 euros annuel, payable par chèque à l'ordre de Nice Côte d'Azur ou en espèces. Pensez à vous munir d'une photocopie, d'un justificatif de domicile, d'une photo d'identité et du livret de famille (si le nom de l'enfant est différent de celui du responsable légal).

Concernant le renouvellement du coupon complémentaire de libre circulation sur le réseau urbain "Ligne d'Azur", les permanences se dérouleront aux mêmes dates et heures à la place Pasteur. Le tarif s'élève à 10 euros par trimestre (+ 7,60 euros de frais d'établissement de la carte pour une première demande). Pour les circuits Chêne Vert / Collège et la Plana / Collège, les enfants utiliseront respectivement les lignes 85 et 86. L'abonnement sera de 30 euros par trimestre payable par chèque à l'ordre de NCA, ou en espèces. En cas de demande complémentaire de libre circulation Lignes d'Azur, un seul abonnement se fera directement auprès de Lignes d'Azur pour un montant de 40 euros par trimestre.

Pour plus de renseignements : scolabus.nicecotedazur.org

Rentrée du collège

L'accueil des élèves se déroulera selon le calendrier suivant, en présence de toute l'équipe pédagogique, sous la direction du Professeur Principal. Le jour de la rentrée, les élèves devront se présenter au collège avec un cahier de textes ou un agenda, une trousse et des feuilles. Les manuels scolaires leur seront distribués.

Mardi 2 septembre de 8 h à 16 h :
rentrée des élèves de 6^e ;
Mercredi 3 septembre de 8 h à 11 h :
rentrée des élèves de 3^e ;
Mercredi 3 septembre de 8 h 30 à 11 h 30 :
rentrée des élèves de 4^e ;
Mercredi 3 septembre de 9 h à midi :
rentrée des élèves de 5^e ;

L'emploi du temps et la restauration pour toutes les classes prendront effet à compter du jeudi 4 septembre dès 8 h.

Un été avec les Accueils de Loisirs

L'été est là, les vacances aussi ! Pour certains, c'est le départ pour des moments en famille, pour d'autres, la découverte de nouveaux horizons entre amis. Mais quelques enfants passent leurs vacances sur la commune. Pour ceux-là, les Accueils de Loisirs proposent de nombreuses activités : piscine, escalade, jeux d'extérieur, sortie...



Guide 2014-2015

des loisirs, des activités sportives, scolaires et périscolaires



École de Musique

Espace municipal de découverte, initiation et pratique musicale à travers le solfège, l'écriture musicale les différents instruments et le chant choral. Ouvert aux Trinitaires dès 5 ans.



Éveil musical

Pour les enfants de 5 ans scolarisés à La Trinité, l'éveil musical est une passerelle vers l'initiation à la musique. Cours de 45 minutes par semaine.

Formation musicale

Divers niveaux de solfège, pour enfants et adultes.

Nouveau !!! Atelier pratique (à partir du niveau 3) : compositions, ear training, analyse, relevé de CD, optimisation des compos des élèves, etc.



Pratique instrumentale

Pour les enfants à partir de 6 ans domiciliés à La Trinité, des cours individuels de 30 minutes : piano, synthétiseur, guitare, violon, basse et batterie sont dispensés et le niveau des élèves est évalué à travers des auditions et des examens (solfège obligatoire). Les classes d'ensemble fédèrent les élèves confirmés autour d'un projet porteur de l'identité de l'École de Musique.

Chorales

Le chant choral, au sein de l'École de Musique s'adresse aux adolescents et aux adultes domiciliés à La Trinité :

- Chorale Arc-en-Ciel le lundi ;
- Chorale Arc-en-Ciel chansons le jeudi.

Renseignements et inscriptions

École de Musique, bd François-Suarez - 06 340 La Trinité
Téléphone : 04 93 27 07 96.

Horaires de permanences :

Lundi de 14 h à 17 h ;
Mardi de 16 h à 19 h ;
Mercredi de 8 h 30 à 13 h.



Médiathèque municipale "Les Quatre-Chemins"

Pensée comme un lieu de vie culturelle, la médiathèque est un espace de loisirs, un terrain de rencontre et de partage, un site de ressources au service de la population.

Ce terme se rapproche des quatre générations de Trinitaires à qui s'adresse ce lieu : les enfants, les ados, les adultes et les seniors. Son aménagement est conçu pour répondre à l'intérêt de chacun quel que soit l'âge et les goûts :

Espace jeunesse : lieu d'initiation au livre qui accueille des activités dédiées à tous les âges : bébés-lecteurs, animations Croq' (5 / 12 ans), Filaphilo (8 / 13 ans) ;

Espace adultes : romans, bandes dessinées, ouvrages documentaires... Rendez-vous ponctuels : rencontres, conférences, expositions, ateliers, soirées thématiques ;

Espace multimédia : consultation et prêt de livres numériques. Postes informatiques avec accès internet, logiciels bureautiques et sitotheque. Initiation multimédia et bureautique à la demande. Prêt de tablettes numériques, accès WiFi gratuit, autoformation en ligne et à distance, vidéo à la demande, etc.

Espace ludothèque : une centaine de jeux disponibles pour amuser les enfants en secteur jeunesse ;

Espace images et sons : prêt de films (DVD), discothèque ouverte à tous les styles musicaux enrichie d'un fond de partitions et de méthodes d'apprentissage instrumental, écoute sur place des 4 000 CD de la discothèque ;

Rendez-vous réguliers, "Croq'tibouts", "En avant la musique" et "Filaphilo" le samedi.

Espace actualités : plus de 100 abonnements à diverses revues.



Inscriptions

Accès à la médiathèque libre et gratuit pour tous. Inscription obligatoire en remplissant la fiche de la médiathèque. Les mineurs doivent fournir une autorisation du représentant légal (parents, tuteurs). Abonnement valable 1 an à compter de l'inscription.

Conditions de prêt

Tous les documents sont prêtés pour 15 jours.

Réservations, prolongations et suggestions d'achats

Sur place, en ligne ou par téléphone, possibilité de réserver les documents indisponibles, de faire des propositions d'achat ou de prolonger ses emprunts.

Horaires

Du mardi au samedi de 10 h à 18 h.
Médiathèque "les Quatre-Chemins", bd François-Suarez
Tél. 04 93 27 20 27 - www.mediatheque4chemins.fr



Pôle Petite-Enfance "Li Calinous"

Établissement Multi-Accueil Intercommunal de 45 places accueillant les enfants de 7 h 30 à 18 h 30

La crèche est un environnement stimulant dans lequel une équipe attentionnée s'occupe de l'enfant individuellement, tout en lui apprenant les règles de la collectivité et en développant son autonomie. Afin de favoriser son éveil, ainsi que son développement moteur et sensoriel, l'équipe de la crèche propose de nombreuses activités (poterie, dessin, collage, musique, baby gym...). Une équipe de cuisiniers sur place confectionne une alimentation adaptée et répondant aux besoins de l'enfant.

Une crèche familiale qui accueille les enfants de 7 h à 19 h

La crèche familiale est l'unique établissement de ce genre sur le territoire. Elle offre aux familles un mode d'accueil varié : les enfants de 3 mois à 4 ans sont accueillis chez les assistantes maternelles tout en bénéficiant d'activités collectives régulières au sein du pôle Petite-Enfance. Quant aux assistantes maternelles, elles ne sont pas employées par les parents mais par une structure publique, le SIVoM Val-de-Banquière.

De ce fait, elles sont encadrées par une équipe de professionnelles petite-enfance (pédiatres, puéricultrices, éducatrices de jeunes enfants) et se rencontrent souvent.

Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)

Dans les locaux du pôle Petite-Enfance, les parents et leurs enfants se retrouvent pour partager ensemble un moment de convivialité autour d'une activité. Baby gym, atelier "fête des mères", cuisine, découpage... les animations se veulent ludiques et variées. L'objectif : soutenir et accompagner les parents dans leurs rôles. Gratuits, ces ateliers ont lieu deux fois par semaine, le lundi matin et le mercredi après-midi.

Le Relais d'Assistants Maternels (RAM)

Des permanences du Relais d'Assistants Maternels sont tenues :

▪ **À destination des assistants maternels** en proposant des animations, ateliers adaptés pour les enfants accueillis, des espaces de rencontres (analyse de pratiques, questions administratives sur les contrats...) et des formations (premiers secours...);

▪ **À destination des parents** afin de les accompagner dans leur recherche d'un mode de garde ou encore dans leurs différentes démarches administratives.

Le pôle Petite-Enfance de La Trinité propose également un centre de formation à destination des métiers, entre autres, de la Petite Enfance.



Hors temps scolaire, les enfants sont accueillis par une équipe d'animateurs proposant diverses activités à portée éducative.

• **Accueil périscolaire le midi** : les enfants des écoles élémentaires et les maternelles sont pris en charge durant la pause méridienne.

• **Accueil périscolaire matin et soir** : maternelles (3 / 5 ans)

Vira-Souleù : 7 h 30 - 8 h 20 et 16 h 30 - 18 h ;

Victor-Asso : 7 h 30 - 8 h 20 et 16 h 30 - 18 h ;

Denis-Delahaye : 7 h 30 - 8 h 20 et 16 h 30 - 18 h ;

Chêne-Vert : 7 h 30 - 8 h 20 et 16 h 30 - 18 h ;

La Plana : 7 h 30 - 8 h 20 et 16 h 30 - 18 h.



• **Accueil périscolaire matin** : élémentaires (6 / 11 ans)

Denis-Delahaye :

7 h 30 - 8 h 20 ;

Chêne-Vert : 7 h 30 - 8 h 20 ;

La Plana : 7 h 30 - 8 h 30 ;

Lepeltier : 7 h 30 - 8 h 20.

Victor-Asso : 7 h 30 - 8 h 20

• **L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.)** est un lieu d'accueil où les enfants peuvent pratiquer toutes sortes d'activités à portée éducative, sorties, stages, mini-séjours. Le projet pédagogique de l'A.L.S.H. a pour objectif de répondre aux besoins de l'enfant (physiologique, autonomie, sécurité)

• **Accueil extrascolaire des 3 / 11 ans** mercredis de 12 h à 18 h, petites vacances scolaires à Victor-Asso de 8 h à 18 h ;

Vacances d'été (juillet / août) à Denis-Delahaye pour les 3 / 5 ans et au Domaine de l'Enfance pour les 6 / 11 ans.

• **Séjours et mini-camps intercommunaux** proposés pour les vacances de Pâques et d'été (entre 3 et 6 nuitées) avec des enfants d'ALSH d'autres communes du SIVoM Val-de-Banquière.

Tarifs selon le quotient familial.



Renseignements et inscriptions :

Pour de plus amples renseignements concernant les pré-inscriptions, le numéro unique Petite Enfance : 04 92 00 50 53.

(Il est conseillé aux parents de se pré-inscrire dès la connaissance de la grossesse.)

Lieu d'Accueil Enfants-Parents :

04 93 01 65 86.



Renseignements et inscriptions :

Complexe sportif de La Bourgade - Rue Jean-Michéo

Tél. 04 92 00 72 90.

Conditions d'inscription

Remplir le dossier famille (fournir les pièces justificatives demandées), et informations complémentaires au Service Animation Enfance.

Le Service Jeunesse s'adresse aux 11 / 17 ans de la commune, collégiens et lycéens.



L'Espace Loisirs Jeunes (E.L.J.)

Située contre-allée François-Suarez, la salle est destinée aux jeunes Trinitaires afin qu'ils se rencontrent et se divertissent (baby-foot, basket-ball, jeux...).

Ce lieu est ouvert tous les mercredis de 14 h à 18 h, les samedis et les vendredis en soirée, en fonction des programmes. L'espace est en accès libre de septembre à juin, cependant les inscriptions sont obligatoires pour certaines activités.

L'accueil de loisirs ados durant les vacances scolaires

Toutes les vacances scolaires, sauf Noël, des activités culturelles, sportives et de loisirs sont proposées à la journée.

De plus, des séjours sont organisés pour les 11 / 14 ans et 15 / 17 ans :

- Séjours découverte (toussaint - printemps - été) ;
- Séjours ski / surf (hiver) ;
- Séjours intercommunaux SIVoM Val-de-Banquière (été).

Inscription à l'Espace Loisirs Jeunes : 10 euros à l'année ;



Informations générales BIJ

106, bd Général-de-Gaulle - 06 340 La Trinité
Tél. : 04 93 27 64 40 - Mél. bijtrinite@hotmail.fr

Horaires : lundi, fermé ; du mardi au samedi, 9 h - 12 h ; 13 h - 17 h.



Le Bureau Information Jeunesse (BIJ)



Lieu d'information pour les 12 / 25 ans, il aide les jeunes dans divers domaines : l'emploi, la vie pratique, la santé, la rédaction de CV, les loisirs... Cyber-point en accès libre et gratuit à disposition sur rendez-vous.

Les actions "baby-sitting"

Ces opérations permettent, d'une part, de mettre en relation familles et baby-sitters préalablement sensibilisés à la petite enfance. Des actions seront mises en place pour permettre aux adolescents de s'épanouir et de participer activement à la vie de la commune.

Les permanences "infos" au collège et au lycée

Régulièrement, elles permettent aux jeunes de se tenir informés de l'ensemble des actions mises en place par le service jeunesse et le BIJ.

Informations générales Service Jeunesse

106, bd Général-de-Gaulle - 06 340 La Trinité
Service Jeunesse – Tél : 04 93 27 64 40 - Mél. elj.trinite@live.fr

Conditions d'inscription

- Dossier unique famille ;
- Dossier enfant / jeune ;
- Fiche spécifique Service Jeunesse ;
- Règlement intérieur Service Jeunesse.

Inscription aux activités Jeunesse :

Tarif dégressif en fonction du quotient familial.

Action Loisirs Jeunes

Le Trinité-Sport Football-Club organise, pendant les vacances scolaires, des stages sportifs et culturels favorisant la découverte, l'initiation et l'accompagnement vers la culture et le sport.

Les objectifs :

- Lutter contre l'oisiveté ;
- Faciliter l'accès aux loisirs de proximité ;
- Créer des passerelles vers les activités sportives pour les "inorganisés" ;
- Informer sur les conduites addictives.

Encadrements assurés par des éducateurs de TSFC.

Tarif : 4 euros (inscription sur place) comprenant l'encadrement, les transports, les repas, les goûters, les activités.



Petite enfance

- **Activités motrices d'éveil** : partenariat avec le SIVoM Val-de-Banquière : Établissement Multi-Accueil, crèche familiale, Relais Assistants Maternels, Accueil Enfants-Parents.

Temps fort : Les "Baby-Olympiades".

- **Baby Gym (-3 ans)** : activités Enfants-Parents le samedi, entre 9 h et 11 h au Complexe sportif, séance de 45 minutes maximum.
- **Éveil sport (3 à 5 ans)** : découverte d'activités motrices sous forme de cycles, le mercredi après-midi au Complexe sportif.

De 14 h à 15 h pour les 5 ans, de 15 h à 16 h pour les 4 ans, de 16 h à 16 h 45 pour les 3 ans.

Enfants - adolescents - jeunes

Les soirées

Escalade (à partir du CE1) : initiation le vendredi de 17 h à 18 h 30 et perfectionnement le vendredi de 17 h 30 à 19 h 30 au mur d'escalade du complexe sportif ou au site d'escalade "La Carrière" et "sites extérieurs".

Temps forts : "Les Mousquetons".



6 / 8 ans - Ini-Sport : initiation aux sports traditionnels, le jeudi de 17 h à 18 h 30 (modulable), Complexe sportif.

9 / 11 ans Multi-Sports : découverte d'activités physiques à dominante Sports de Nature sous forme de cycles, le mercredi de 14 h à 17 h, Complexe sportif.

Le ski

Contrat Enfance Jeunesse - Partenariat avec les Services Enfance et Jeunesse - Activités déclarées en accueil de loisirs ou séjour de vacances.

Bourse au ski : samedi 22 novembre 2014 sous le chapiteau ;

11 / 17 ans - samedi ski / surf : pratique de loisirs pour les jeunes scolarisés au collège (4 samedis).

Séjour Ski (8 à 11 ans) : scolarisés en primaire ;

Séjour Ski / Surf (11 à 14 ans) : scolarisés au collège ;

Séjour Ski / Surf (15 à 17 ans).

Les vacances

Contrat Enfance Jeunesse - Partenariat avec les Services Enfance et Jeunesse - Activités déclarées en accueil de loisirs ou séjour de vacances.

Stages ou mini-séjours à la Toussaint, en hiver, au printemps et en été : découverte des milieux naturels.

- Sport découverte : pour les 6 / 8 ans ;
- Sport émotion : pour les 9 / 11 ans.

Soirées et Mercredis : 60 euros à l'année ;

Vacances et Activités "ski-surf" : tarifs dégressifs établis par la CAF en fonction du quotient familial.

Attention : Votre enfant doit être couvert par une assurance responsabilité civile individuelle.

Animations familiales "Sport et Nature"

Journées découvertes

Escalade : samedi 27 septembre 2014 ;

Raquettes à neige : samedis 24 janvier et 14 février 2015 ;

"Flore et Patrimoine" : fin mars 2015 ;

Sport nature "Défis dans la ville" : samedi 30 mai 2015 ;

Découverte du "milieu montagnard" : samedi 27 juin 2015.

Tarif : 10 euros pour les adultes et 5 euros pour les enfants.



Adultes

Sports de loisirs : volley - basket - badminton...

le mardi de 19 h à 21 h.

Espace fitness : accès à la salle de musculation avec encadrement diplômé et cours collectifs de fitness.

Sports de loisirs : 45 euros par période.

Renforcement musculaire : 37 euros / mois, 95 euros / trimestre, 300 euros / an - programme personnalisé 8 euros.

Seniors

Favoriser l'accès aux sports de loisirs et l'entretien physique.

Promenade pédestre : accessible à tous les lundis de 13 h 30 à 17 h, (modulable) ;

Randonnée pédestre et raquettes à neige : marcheurs confirmés (2 groupes de niveaux), le jeudi de 7 h 30 à 18 h (modulable) ;

Gymnastique d'entretien : le mardi et le vendredi matin de 11 h à 12 h ;

Renforcement musculaire : le vendredi de 10 h à 11 h, avec appareils ;

Aquagym (en juin) : le mardi et le vendredi de 11 h à 12 h ;

Temps forts : mini-séjours - 2 à 3 jours ;

Journées découverte "faune et flore", parcours alpins, etc.

Tarifs : Promenade pédestre : 6 euros / sortie ;

Randonnée pédestre : 12 euros / sortie ;

Gym d'entretien / renforcement musculaire : 45 euros / période.

Tarifification dégressive établie en fonction d'un barème de ressources.

C.C.A.S.

Le Centre Communal d'Action Sociale propose :

- Séances de gym douce "Équilibre et prévention des chutes" ;
- Parcours d'incitation à la marche, "Jardin de l'équilibre".

Informations et inscriptions au 04 93 27 64 42.

Renseignements et inscriptions

Complexe sportif de La Bourgade - Rue Jean-Michéo
Tél. 04 92 00 72 90.

Tribune des oppositions

Désolés pour vos yeux : la taille des caractères de cet article nous est imposée par la municipalité.

Première impressions

Quelques mois après l'élection municipale, et avant la pause estivale, que retenir des premiers actes de la municipalité ?

Le style : nous regrettons que le maire ne veuille pas davantage à être le maire de tous les Trinitaires, alors qu'il s'y était engagé après le résultat serré des élections : liste pour la commission des impôts directs composée de parents et d'amis, propos choquants tenus par certains élus dans l'enceinte du conseil municipal ou en dehors : la municipalité ne doit pas être l'affaire d'un petit groupe replié sur lui-même.

Les dossiers d'actualité : pour l'application de la loi sur les rythmes scolaires, ou à l'occasion de la polémique sur l'implantation d'une prison dans la vallée du Paillon, le maire est apparu comme suspendu aux instructions des élus UMP niçois, dans une posture purement politicienne.

Les projets ? Des mesures indispensables, mais insuffisantes, ont été prises pour certaines salles de quartiers qui accueillent des associations trinitaires. Mais, contrairement à la plupart des maires qui profitent du début de leur mandat pour jeter les bases des projets sur lesquels ils se sont engagés (le maire de Nice lance avec nos impôts les travaux de la ligne 2 du tramway) nous n'avons rien lu ni entendu sur la salle polyvalente que le maire s'est engagé à construire ni sur aucun projet communal d'envergure en dehors de l'usine à déchets.

Au-delà des promesses de campagne, la municipalité doit à présent passer aux actes.

Bon été à tous.

L. Polski, R. Nicoletti-Dupuy, K. Rossignol, A. Mouton, M.-A. Orsini, I. Depagneux, G. Gibello

Je suis navré de constater que l'opposition de gauche à l'égard du FN n'a pas évolué, leur centre d'intérêt est de faire barrage au FN quel programme et quel préoccupation ? Alors que nous savons que le gouvernement va encore débloquer 200 millions d'euros. On ne cherche pas les solutions aux problèmes on débloque des fonds, c'est si facile d'annoncer des chiffres, mais qui va donc encore payer la facture ? Si ce n'ai dans la poche de certains Français, toujours les mêmes, les classes moyennes/les PME. C'est acteurs qui souffrent de plus en plus de la crise et sur lesquels pèse injustement l'essentiel des efforts. Sur cette classe moyenne qui est en voie de disparition.

Alexandre Mascagni

La parole du Maire

Dépression des uns, certitude des autres

Pour paraphraser certains de mes opposants – je dirais que quelques mois après l'élection municipale, et avant la pause estivale – on peut retenir ceci des premiers actes de l'opposition dite "constructive" de l'alliance contre nature PC/PS/Front de gauche.

L'opposition dite "constructive" a bien du mal à se mettre en route, tout occupée qu'elle est à se débattre localement avec les incohérentes décisions d'un gouvernement qu'elle soutient.

Il faut dire que l'actualité les malmène : réformes irréfléchies, hausse permanente du chômage, de la fiscalité, etc. la perte de confiance envers ceux qui nous gouvernent est évidente et l'exercice de nos élus locaux d'opposition de gauche – relais locaux du même gouvernement – est certes difficile...

Notre opposition dite "constructive" se délite doucement... elle se noie dans des procès d'intention dont plus personne n'est dupe, elle cherche à exister dans l'éclat et ses campagnes de désinformation sont insultantes à bien des égards...

Mais chacun sait que cette posture est l'argument final de ceux qui n'ont plus

rien à dire ni rien à proposer... et c'est leur cas.

Le style est aboyeur, suspicieux, agressif, voire diffamant ; il est surtout amer, de cette amertume qui naît inévitablement des grandes déceptions... qui suivent les défaites électorales.

Mon tout premier projet d'envergure je l'ai commencé deux semaines après avoir été élu Maire de La Trinité ! Comme la plupart des Maires j'ai profité du début de mon mandat pour jeter les bases de mon projet pour La Trinité : j'ai commencé par baisser la taxe d'habitation de tous les Trinitaires.

Quant aux grands projets structurants pour notre ville, mes opposants ne sont pas sans savoir le long travail de préparation qu'ils nécessitent en amont de leur réalisation.

Mais il est vrai que pallier aux insuffisances de la politique nationale actuelle nécessite beaucoup de temps et d'énergie qu'il serait plus utile de mettre au service de la réalisation de mon programme.

Nous y parvenons néanmoins et c'est peut-être bien ce qui les dérange...

Communiqué de presse

(paru dans Nice-Matin le 9 juillet 2014)

Monsieur le Maire, Jean-Paul Dalmasso souhaite faire le communiqué suivant aux Trinitaires :

“À l’occasion du conseil métropolitain du 30 juin 2014, une motion s’opposant au projet de prison à Saint-Laurent-du-Var a été examinée.

Au cours du débat les sites évoqués il y a de nombreuses années ont été rappelés.

J’informe les Trinitaires qu’aucun projet de prison n’est à l’ordre du jour sur le territoire de notre commune ni sur le territoire des communes du Pays des Paillons. Je rappelle que la décision d’implantation d’un centre pénitentiaire est du ressort du Ministère de la Justice, de Madame Taubira.

Comme je l’ai toujours fait, je reste, en tant que Maire de La Trinité, et Vice-Président de la Métropole, attentif, vigilant et intransigeant quant à la défense des intérêts de notre commune.”



Challenge inter-quartiers

Cette année, le 6^e Challenge Inter-Quartiers Respect Futsal organisé par la Métropole Nice Côte d'Azur, s'est tenu au stade Méarelli à Nice. 18 équipes mixtes de 5 joueurs et 3 remplaçants, composées de jeunes issus des quartiers en géographie prioritaire de la Métropole, se sont affrontées sur le terrain du respect, des règles de vie, de l'exemplarité et du sport. La Trinité présentait 2 équipes cette année avec l'ADAF (États-Unis) et le TSFC (Russie). Christian Giannini, adjoint au Maire, a remis les récompenses.



Fête nationale

Le 14 juillet commémore la prise de la Bastille de 1789, début de la Révolution, mais surtout un événement moins connu : la fête de la Fédération de 1790 qui regroupa 14 000 soldats fédérés à Paris pour un défilé sous la bannière de leur département, de la Bastille jusqu'au Champ-de-Mars. Notre commune a donc célébré cette date incontournable avec une cérémonie à Laghet puis au monument aux Morts du square Barbero avec les traditionnels dépôts de gerbes. Ce fut l'occasion de rendre hommage aux soldats tombés pour la France durant la Première Guerre Mondiale mais aussi à ceux morts durant les opérations extérieures de l'année écoulée !



Ronde de La Trinité

La Trinité Auto-Sport a organisé sa 3^e Ronde de La Trinité. 38 participants se sont engagés dans une belle ambiance au volant de leurs bolides. 200 km ont été parcourus, en deux étapes, sur les routes de l'arrière-pays. Les participants se sont retrouvés autour d'un bon repas sous le chapiteau. Les bénévoles et partenaires se sont beaucoup investis afin que cette journée soit une réussite pour tous...



Un air de Brésil

La médiathèque s'est mise à l'heure de la Coupe du Monde en proposant aux enfants de profiter d'un mini-terrain de foot. L'espace scénique a été métamorphosé pour accueillir les tirs au but des jeunes sportifs venus imiter leurs idoles.

Fin de saison pour le tir

Les jeunes tireurs du CTCMR se sont distingués. Au tir au pistolet, Maxime Garziglia, a remporté le championnat départemental. En carabine, Solène Fratini, Mateo Carrasco et Jesse Janin ont remporté les championnats départementaux et régionaux. Ils ont, ensuite, participé aux championnats de France des écoles de tir.



Fête de La Plana

L'association ALP (Animations La Plana) a organisé la fête du quartier. Durant 4 jours, en présence des élus, les animations (tournoi de football, concours de pétanque, repas...) se sont succédé avec, pour final, un sublime spectacle offert par les sportifs de La Plana.

Ça vous concerne...

Opération Tranquillité Vacances

Les Trinitaires souhaitant obtenir une surveillance extérieure de leur habitat lors de départ en vacances peuvent s'inscrire auprès de la Police municipale à l'Opération Tranquillité Vacances.

Réglementation du brûlage des végétaux

En période rouge tout usage du feu est interdit ! (du 1^{er} juillet au 30 septembre)
Les contrevenants s'exposent à des poursuites.

Surveiller, Informer, Prévenir

Les membres des C.C.F.F. sont tous des bénévoles passionnés par la protection des espaces naturels et prêts à participer à des actions de prévention au service de la collectivité.

Si vous êtes sensibles à cette action, que vous avez plus de 18 ans, vous pouvez rejoindre les bénévoles du Comité Communal des Feux de Forêts de La Trinité.

Renseignements auprès de M. Bisch, téléphone 04 93 27 64 47

Recrutements

• Dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) la commune de La Trinité recherche des accompagnateurs dynamiques et motivés niveau bac +2 pour l'aide à la scolarité d'enfants du CP à la 3^e.

Renseignements : 04 89 98 25 20 ou 04 89 98 25 36 ou 04 93 27 64 39.

• Le SIVoM recrute des animateurs périscolaires, des auxiliaires de puériculture et un agent CAP Petite-Enfance.

Renseignements : Ingrid Briand, Responsable du Service RH au 04 93 27 71 27.

Directeur de la Publication : Cécile Setin
Responsable de la Communication : Alex Crestel - Rédaction : Kardiadou Sy
Infographie : Stéphanie Betti
Service Communication - Tél. 04 97 00 07 83
Mél. vivezvotreville@yahoo.fr
www.ville-de-la-trinite.fr
Imprimerie Crouzet - La Trinité
Tirage 5 200 exemplaires
Imprimé sur du papier recyclé

Ils ont dits "oui"

Mélanie Marahba et Manuel Massegia se sont dits "oui", le 5 juillet.



Vos rendez-vous

Les Estivales du Conseil général

Dans le cadre des Estivales, le Conseil général propose aux Trinitaires de découvrir la Compagnie Alphabet dans la pièce de théâtre "Le Père-Noël est une ordure" **samedi 26 juillet** à 21 heures sous le chapiteau. Fou rire garanti !

Concours de pétanque

La Trinité-Sports Pétanque organise les vendredis **jusqu'au 29 août**, de 18 h à 22 h, des concours de doublettes arrangées et un vendredi sur quatre des triplettes arrangées, réservés aux Trinitaires et aux licenciés de La Trinité-Sports Omnisports. Inscriptions le jour-même à partir de 17 h 30.

Les rendez-vous de l'Accueil enfants-parents

L'espace enfants-parents "Li Calinou" vous accueille **les mercredis du mois de juillet**, de 14 h 30 à 16 h 30, pour des activités au pôle petite-enfance. Inscription obligatoire au 04 93 01 65 86. Fermeture en août.

Service pôle Animation seniors du CCAS

Isabelle vous accueille au local des Poivre et Sel du lundi au vendredi de 14 h à 18 h et vous propose des activités ludiques et variées. Tél. 04 93 54 34 45.

lundi 21 juillet : jeux collectifs "Remue-méninges" et chorale ;
mardis 22 et 29 juillet : gym de 9 h à 11 h et jeux divers ;
mercredi 23 juillet : art floral (sur inscription) et chorale ;
jeudi 24 juillet : initiation au dessin et à la peinture à 16 h ;
vendredi 25 juillet : pique-nique en covoiturage (sur inscription) ;
lundi 28 juillet : jeux collectifs "Remue-méninges" et chorale ;
mercredis 30 juillet et 13 août : repas au local (sur inscription) ;
jeudi 31 juillet : jeux collectifs, initiation au dessin et à la peinture à 16 h ;
vendredi 1^{er}, lundis 4 et 11, mardi 12, jeudi 14 août : jeu collectif ;
mardi 5 août : loto ;
mercredi 6 août : soin des ongles et jeux divers ;
jeudi 7 août : jeux en extérieur ;
vendredi 8 août : repas du mois au restaurant (sur inscription) ;
Le local sera fermé du vendredi 15 au vendredi 29 août.

Permanences Sécurité sociale

En raison des congés annuels, la Sécurité sociale suspend ses permanences en mairie durant le mois d'août. La tenue des permanences reprendra **mardi 9 septembre**. Si vous souhaitez obtenir des renseignements durant cette période, des téléconseillers se tiennent à votre disposition au 3646.

Repas du Belli-Flou

Samedi 12 septembre à partir de 19 heures, les Trinitaires sont invités à partager un repas au jardin "Li Belli-Flou", chemin de l'arbre. Chacun devra apporter un met ou une collation.

**Rendez-vous
mercredi 24 septembre
pour découvrir la nouvelle
formule de votre journal...**



**...des dossiers
plus approfondis,
de nouvelles
rubriques,
des enquêtes,
des portraits...
dans un mensuel !**

En attendant... bonnes vacances à tous !